

**DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK**

**D-2019/469****Démarche zéro plastique à usage unique : validation du plan d'action. Autorisation**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La consommation de plastique a été multipliée par 20 dans le monde dans les cinquante dernières années. Aujourd'hui, 6% de la production de pétrole au niveau mondial est utilisée pour produire du plastique. On estime que ce chiffre sera de 20% en 2050.

Cette situation fait du plastique une matière fortement émettrice de gaz à effet de serre. La Commission européenne estime ainsi que la production et l'incinération du plastique est responsable de l'émission de 400 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans le monde chaque année, soit l'équivalent des émissions annuelles d'un pays comme la France, tous secteurs confondus.

De même, le plastique représente à lui seul 70% des déchets marins.

Moins de 20% des neuf milliards de tonnes de plastiques produits à ce jour dans le monde ont été recyclées ou incinérées, le reste continuant de s'amonceler sur les sites d'enfouissement et se répandant dans le milieu naturel où il mettra des milliers d'années à se dégrader.

Face à cet enjeu, le Parlement français a adopté la loi « Agriculture et Alimentation », entrée en vigueur le 30 octobre 2018. Cette loi vise notamment à réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.

Sur ce dernier point, trois mesures volontaristes ont été portées par le Gouvernement qui impactent le quotidien des collectivités locales à horizon 2020/2025 :

- L'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025,
- L'interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires en 2020,
- L'interdiction des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires en 2020.

Cependant, le Sénat a adopté le 30 janvier 2019 un amendement proposé par la Commission spéciale qui visait à retarder la fin de la vente de certains éléments en plastiques. L'amendement, soutenu par le Gouvernement, a bien été voté et devait donc repousser cette interdiction de vente d'éléments plastiques (couverts, touillettes, pailles) à un an, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il a finalement été invalidé par le Conseil constitutionnel le jeudi 16 mai 2019. La date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des interdictions de certains objets plastiques à usage unique et des bouteilles d'eau en plastique en restauration collective scolaire reste donc d'actualité.

En désaccord avec le report initialement prévu, la Ville de Bordeaux a décidé, par une motion de son Conseil municipal le 29 avril 2019, de réaffirmer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Sa volonté de mettre en œuvre, au sein des services municipaux, des pratiques écoresponsables visant à tendre vers une ville exemplaire, notamment au travers de ses achats,
- Sa détermination à supprimer les objets en plastique à usage unique (touillettes, pailles, verres) à horizon 2020 dans tous les services municipaux,
- Son engagement à réduire considérablement l'utilisation des plastiques dans les cantines scolaires et dans les restaurants municipaux dédiés aux agents,
- Son ambition à sensibiliser les habitants et les restaurateurs sur les enjeux de la suppression des plastiques à usage unique.

Des changements de pratique sont déjà bien amorcés à l'image du SIVU Bordeaux-Mérignac qui anticipe l'interdiction, prévue pour 2025, des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective en mettant progressivement en place dès cette année des barquettes en cellulose biocompostables pour le conditionnement et le transport des repas et des bacs inox pour la cuisson sous vide. De même, de nombreux services abandonnent progressivement les bouteilles en plastique ou les couverts jetables au profit de couverts en bois.

Néanmoins, considérant d'une part que l'ampleur de la pollution plastique justifie l'adoption de mesures fortes visant à réduire à la source notre consommation de plastique et d'autre part que

les contenants jetables à usage unique ne constituent pas une solution pérenne, même s'ils sont biosourcés ou biodégradables, la Ville de Bordeaux souhaite se positionner comme un acteur clé de la suppression des produits plastiques à usage unique au profit du réutilisable. Son action volontariste, qui vise à aller au-delà de la stricte application de la réglementation, doit permettre d'informer, de sensibiliser, de mobiliser les entreprises, les administrations, les associations, les citoyens avec l'objectif d'accompagner les transitions et impulser des modifications de comportements.

Dans ce but, un plan d'action engageant l'ensemble de nos activités a été élaboré. Il comprend 8 familles d'actions, reflètes de la multiplicité des leviers dont la Ville dispose pour réduire la pollution liée aux plastiques et faire progresser les alternatives à l'usage unique.

### **Action 1 – Proscrire les produits plastique à usage unique dans les achats publics**

Une charte ou un clausier applicable à l'ensemble des achats publics de la Ville prévoyant de supprimer les produits en plastique à usage unique tels que la vaisselle jetable, les bouteilles, les barquettes, les capsules, les touillettes en plastique, sera établie et diffusée. Pour certaines familles d'achat à déterminer, lors de l'analyse des offres, la valeur environnementale des offres devra être évaluée à travers notamment la réduction des déchets plastiques produits.

Un recensement des marchés existants permettra d'évaluer l'impact de l'application de cette 1<sup>ère</sup> action sur les nouveaux marchés et le renouvellement de marchés existants.

### **Action 2 - Encadrer l'utilisation de produits plastiques jetables dans l'espace public**

S'il n'est juridiquement pas possible d'interdire de façon générale sur le territoire communal la vente d'un objet en plastique à usage unique (gobelets, pailles, bouteilles...), la Ville peut sensibiliser puis restreindre à terme l'utilisation de ces produits sur le domaine public, notamment en :

- Renforçant les dispositions de leur règlement d'occupation du domaine public comme par exemple l'introduction d'une clause spécifique dans les AOT (Autorisation d'occupation temporaire) ainsi que les autorisations individuellement délivrées aux occupants habituels (commerces, restaurants...) ou ponctuels (événements) pour proscrire l'utilisation des objets plastiques à usage unique,
- Prenant des interdictions ponctuelles dans le cadre d'arrêtés encadrant le déroulement de manifestations sur la voie publique.

### **Action 3 – Mettre en œuvre l'éco-conditionnalité des aides financières versées par la Ville**

Il s'agit de conditionner, de moduler ou de bonifier les aides financières aux associations sous réserve de l'engagement de la structure demandeuse, à respecter certains critères environnementaux tels que l'engagement dans une démarche zéro plastique à usage unique et le recours privilégié à des contenants réutilisables. Cet éco-conditionnement sera inscrit dans les dossiers de demandes de subvention à déposer avant le 5 juillet 2020.

### **Action 4 : Promouvoir les solutions alternatives : emballages réutilisables, vente en vrac et consigne**

Il s'agit d'accompagner les mesures d'interdiction du plastique jetable par des actions facilitant l'accès de tous aux alternatives réutilisables telles que :

- Développer les fontaines à eau dans l'espace public, les faire connaître via une carte régulièrement mise à jour et optimiser leur période de mise à disposition,
- Proposer des gobelets réutilisables consignés et personnalisés en office de tourisme,
- Proposer des gobelets réutilisables consignés aux cafés et commerces de la ville pour la vente à emporter,
- Expérimenter un service de prêt de vaisselle réutilisable pour les événements et manifestations culturelles de la ville,

- Expérimenter la consigne pour les contenants alimentaires avec des commerçants volontaires,
- Valoriser les commerçants proposant des solutions alternatives au plastique jetable et des contenants réutilisables via une charte ou un label commerçants zéro plastique.

### **Action 5 - Organiser ou accueillir des évènements sportifs, des manifestations culturelles et des festivités « zéro plastique »**

Les évènements festifs, par définition éphémères, génèrent souvent un recours massif aux produits jetables ou suremballés. Il est proposé de simplifier et de systématiser les démarches d'auto-évaluation par les organisateurs de l'impact de l'évènement envisagé sur la production de déchets en général et notamment de déchets plastiques et la signature d'une charte d'engagement « zéro plastique à usage unique », il également est proposé de fournir aux organisateurs une liste de solutions alternatives au plastique à usage unique.

Cette action pourrait constituer la 1<sup>ère</sup> étape d'une démarche plus globale d'accueil et d'organisation de manifestations éco-responsables (déchets, achats alimentaires, eau, mobilité etc....).

### **Action 6 - Sensibiliser la population et les professionnels**

Il s'agit d'informer la population dès le plus jeune âge mais aussi le milieu associatif et les professionnels (hôtellerie, tourisme, restauration, etc...), de l'impact sur le dérèglement climatique et des effets sur notre santé et la biodiversité, en lien avec le recours massif aux matières plastiques pour des produits à usage unique. Pour cela, des outils de sensibilisation destinés au grand public, aux utilisateurs des services publics de proximité, aux enfants des écoles, seront proposés. Des temps d'échanges et des animations en direction des professionnels, des actions de mobilisation citoyenne autour du nettoyage de l'espace public et des conférences spécifiques sur l'omniprésence du plastique permettront également de faciliter la prise de conscience que chacun, à son niveau, peut agir pour limiter cette pollution.

### **Action 7 – Développer l'éco-exemplarité de la collectivité**

Au sein même de la collectivité, de nombreux moyens existent pour réduire le recours au plastique jetable. Il s'agit notamment de :

- Sensibiliser et mobiliser les agents sur les enjeux de la réduction de la place du plastique dans nos modes de consommation,
- Mettre en place le zéro déchet plastique au bureau ou en extérieur, dans les cantines et pour toutes les prestations de type traiteur : gobelets de machines à café, dosettes, goodies, gobelets jetables, vaisselles jetables, touillettes, pailles, plateaux repas, barquettes, bouteilles d'eau, et systématiser l'usage des ecocup et des gourdes personnalisées par tous les agents,
- Signer et mettre en œuvre la charte d'engagement « plage sans déchet plastique » pour la plage de Bordeaux Lac,
- Réduire progressivement puis éliminer le plastique à usage unique dans tous les établissements municipaux recevant du public : crèches, cantines scolaires, structures d'accueil jeunes enfants, EPHAD, équipements sportifs, musées, etc...,
- Supprimer progressivement le recours à des objets promotionnels de type goodies en plastique.

### **Action 8 – Evaluer et communiquer sur l'avancement de la démarche**

Il est prévu de communiquer annuellement sur le bilan des actions et les retours d'expériences, ce qui nécessitera la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs.

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le contenu du plan d'action visant à engager la Ville dans une démarche "zéro plastique à usage unique",
- Désigner Mme Anne Walryck comme élue référente de cette démarche au sein de notre collectivité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **M. LE MAIRE**

Merci. Madame WALRYCK.

## **MME WALRYCK**

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, je vais aller très vite. Vous avez tous lu la délibération. Nous avons adopté, au mois d'avril dernier, une motion indiquant notre volonté de faire plus vite, d'être très volontaristes en la matière. Et nous avons pris quelques semaines pour bâtir ensemble un plan d'action dans 8 domaines d'actions qui relèvent un peu des leviers que nous avons, qui relèvent de nos compétences, avec aussi une volonté de sensibilisation sur les alternatives qu'il y a au plastique à usage unique.

Nous avons, et je remercie, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, toutes les personnes qui se sont mobilisées lors de l'avant-Conseil municipal, qui ont planché aussi sur cette question avec beaucoup d'enthousiasme. J'étais absolument ravie que nous prenions cette délibération avec une proposition de plan d'action. Vous avez indiqué qu'ils avaient priorisé peut-être un peu différemment les 8 actions que nous préconisons dans ce plan d'action sachant que pour nous, il n'y en a pas une qui soit plus importante que l'autre. Toutes les mesures sont importantes.

Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'éradication du plastique à usage unique à la fois pour l'environnement, pour la biodiversité, pour la santé aussi bien entendu. Les mesures qui sont préconisées, c'est évidemment d'éradiquer cela dans nos nouveaux marchés publics ou dans les renouvellements, de l'éradiquer également sur la voie publique dans toutes les autorisations, les AOT que l'on est amené à donner, et donc de revoir en conséquence évidemment ces AOT et cette réglementation.

De mettre en œuvre l'éco-conditionnalité des aides financières qui sont versées par la ville aux associations, mais avec un principe de bonification justement quand les solutions alternatives qui sont choisies coûtent encore sur le marché un peu plus cher. Donc, il y a toute une politique d'accompagnement qui est mise en œuvre évidemment.

L'action 4, la promotion des solutions alternatives, emballages réutilisables, vente en vrac et consigne. Pour ce qui nous concerne, on va faire un effort en particulier sur à la fois la communication sur les 129 points d'eau existants où on peut donc se désaltérer sans avoir à trimbaler des bouteilles en plastique et à les laisser ensuite dans les poubelles ou sur la voie publique. On va multiplier ces fontaines à eau. On va, n'est-ce pas Arielle, on va évidemment faire un plan qui soit compatible avec les points qui sont en lien avec la pratique sportive ou la pratique de la promenade en ville, évidemment. Enfin, on va essayer bien sûr d'optimiser tout cela. On travaille avec également les commerçants et l'association de la Ronde des quartiers, n'est-ce pas Maribel, sur cela comme sur plein d'autres domaines.

L'action 5, c'est « Organiser ou accueillir des événements sportifs, culturels et des festivités zéro plastique ». Il y a des solutions alternatives qui existent. On va les promouvoir. On va les faire connaître. Ici en France, ici, localement, mais aussi développées par des startups. Je pense, par exemple, à la petite boule Oyo qui évite pour les sportifs, Arielle, d'avoir des bouteilles, mais juste des petits machins comme cela. Enfin, il y a plein de solutions. Cela permet aussi, comme le disait le Maire, de mettre beaucoup d'innovations et de valoriser les innovations qui sont portées par les entreprises. Sensibiliser la population et les professionnels, j'en ai parlé. Développer l'éco-exemplarité de la collectivité, y compris dans le choix des goodies que nous aurons à faire demain, enfin dans plein de choses. Je passe rapidement. Et puis, bien entendu, la dernière action, il ne suffit pas de dire que nous allons faire, il faut faire et il faut ensuite valoriser ce qui aura été fait par les uns et par les autres, et évaluer chaque année les résultats et l'impact de cette politique.

Voilà Monsieur le Maire.

## **M. le MAIRE**

Merci beaucoup, et puis merci à tous ceux qui ont œuvré parce que l'on a affiché une ambition au mois d'avril et là, on passe aux actes. C'est vrai que j'entends ici ou là « Il faudrait », « Il faudrait », eh bien nous, on le fait.

Et s'agissant de notre propre politique interne, c'est du concret. C'est aussi l'éco-conditionnalité pour nos aides. C'est les AOT et les manifestations publiques. Bref, là, pour le coup, on est un peu plus qu'incitatifs. On titille. Donc, on n'est pas que dans l'incantation, on est dans la réalisation.

Monsieur FRAILE MARTIN.

### **M. FRAILE MARTIN**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, dans le cadre de la motion que nous avons adoptée le 29 avril au sein de ce Conseil municipal, et à l'initiative d'Alexandra SIARRI, nous avons fait le choix de réunir, avec Anne WALRYCK et Alain SILVESTRE, l'ensemble des centres sociaux et des centres d'animation pour les associer à cette volonté forte et déterminée que vous avez affirmée autour de l'élimination du plastique à usage unique. C'est ainsi qu'à ce jour 2 réunions ont déjà permis de réunir ces acteurs, et vous aurez l'occasion de les rencontrer le 2 décembre où ils vous présenteront les actions déjà engagées parce que ce fût déjà une première surprise de constater que l'initiative avait déjà été prise dans les quartiers.

Ce que je soulignerai aussi c'est que le souhait des centres sociaux et le nôtre est bien de s'écarter d'une doxa moralisatrice et culpabilisante sur ces questions-là et de pouvoir accompagner, comme vous l'avez dit précédemment, Monsieur le Maire, les populations qui n'ont pas spontanément cette culture ou les moyens aussi de financer les alternatives et de permettre aussi une acculturation nouvelle sur ces dossiers forts et ces politiques déterminées.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

### **M. le MAIRE**

Merci beaucoup. Madame CUNY.

### **MME CUNY**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, en effet, Monsieur le Maire, comme vous venez de le dire, nous sommes dans la réalisation, notamment au niveau du SIVU qui est maintenant reconnu au niveau national dans cette lutte, dans ce défi notamment sur le plan de la recherche dans le cadre de l'éradication du plastique. Le SIVU a engagé 4 actions pour éliminer l'utilisation du plastique, ce qui représente un budget d'investissement de plus d'un million d'euros. En effet, les 12 000 à 15 000 barquettes qui sont livrées quotidiennement passent progressivement du plastique à la cellulose biosourcée et biocompostable. C'est une solution probablement transitoire, compte tenu de tous les travaux menés actuellement pour rechercher et trouver des conditionnements encore plus vertueux. Bien que plus onéreux - en effet, ces barquettes sont 50 % plus chères - ce nouveau conditionnement permettra la suppression de 70 tonnes de plastique par an. Nous nous engageons vers une solution de cuisson sous vide dans des bacs inox qui sera en place fin 2020 pour un investissement d'au moins 700 000 euros. La solution définitive sans aucun plastique interviendra sous 3 ans, et donc avant l'échéance 2025.

Autre action, la mobilisation de crédits de recherche et développement sur 2 ans pour un montant de 320 000 euros.

Le pilotage d'un groupe de travail national sur les conditionnements qui s'est traduit par la rédaction d'un Livre blanc sur les alternatives au plastique. Ce livre est une synthèse des auditions d'experts, un état des lieux de la situation à travers 70 cuisines centrales et une série de préconisations méthodologiques. C'est aussi l'accompagnement d'un programme de recherche interdisciplinaire sur l'alimentation durable et la restauration collective au sein du pôle universitaire bordelais.

Enfin, ce plan d'action renforce notre volonté politique d'éradication du plastique démarrée en 2017 avec le remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en verre, et en 2019, par le remplacement des verres et des pichets par des verres en verre et les pichets en inox. Ce plan d'action s'inscrit également dans la campagne menée par le réseau national « Environnement santé pour des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » adoptée par Bordeaux Métropole.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Bordeaux est aujourd'hui une référence nationale. Bordeaux est ambitieuse et ne compte pas s'arrêter là. Nous irons encore plus loin dans la recherche et dans l'action.

Je vous remercie.

### **M. le MAIRE**

Merci. Madame JAMET.

### **MME JAMET**

Bonjour, Chers... enfin re-bonsoir. Excusez-moi, je suis un peu fatiguée là. J'avoue que cela a été un peu dur pour moi. Nous pouvons effectivement que nous réjouir de voir passer cette délibération parce que cela fait longtemps que nous portons le sujet quand même au sein de ce Conseil municipal. Et donc, nous

pouvons effectivement que nous réjouir. Ce que je veux dire, c'est que cette question du plastique, c'est une question qui n'est pas que liée aux déchets. Elle doit être vue dans son ensemble. Le plastique, c'est quoi ? C'est des produits pétrochimiques. Donc vous avez un problème énergétique, d'énergie fossile, etc. Donc, forcément, il va falloir les réduire. Le plastique est un déchet qui se décompose très, très lentement et qui dégrade l'environnement, surtout nos océans et qui va très peu dans les centres de tri. Il est souvent mis dans la nature. Et le plastique, c'est quoi ? C'est un problème de santé environnementale, et notamment envers les plus jeunes. Donc, effectivement, depuis 6 ans, sur ces bancs, j'essaie de sensibiliser à la question. Vous la prenez en compte aujourd'hui, je ne peux que m'en réjouir. Vous la prenez en compte aussi parce qu'il y a des parents qui, en 2017, se sont insurgés contre l'entrée d'assiette en plastique au sein des établissements scolaires. Je pense que c'est important de dire cela aussi parce que cela vous montre que la population a compris les enjeux, et enfin, aujourd'hui, on se les intègre.

Après, ce que je veux dire, c'est qu'à l'image de la délibération précédente sur le mécénat d'Abatilles, cette question-là, elle est complexe parce qu'il faut tout regarder, parce que le plastique, il y en a partout. On en a partout. Le plastique à usage unique, c'est plus facile déjà à repérer. C'est un petit bout de la problématique plastique. Elle est plus facile à repérer, mais il va falloir que vous soyez très vigilants, c'est-à-dire vraiment très vigilants, à chaque fois sur tout.

Je vous remercie d'avoir intégré dans la démarche ma demande d'évaluation, et notamment surtout de prise en compte de l'existant. Qu'est-ce que l'on a aujourd'hui comme marchés qui ont ces plastiques à usage unique ? D'en faire la liste pour être sûrs qu'ils ne vont pas être renouvelés tacitement. Vous avez un gros problème, je pense, au niveau des crèches, Madame COLLET. Aujourd'hui c'est des barquettes en plastique. C'est les enfants qui sont les plus susceptibles d'être en danger, où il y a un impact des perturbateurs endocriniens, ceux-là ne sont pas du tout pris en compte aujourd'hui. Vous avez encore des barquettes en plastique. En termes de déchets, c'est une catastrophe parce que là, c'est à l'individu. C'est-à-dire qu'un enfant va avoir autant de barquettes qu'il y a de plats. Cela en fait quand même des petites barquettes. Donc, là, on a un vrai problème. Comment vous allez résoudre ce problème-là demain parce que cela, c'est tout de suite qu'il faut le résoudre. Parce que non seulement vous avez la problématique des déchets, mais en plus, vous avez la problématique de la santé environnementale. Si vous voulez vraiment être proactifs, il faut retirer cela tout de suite. C'est cela le problème.

Ensuite, vous avez un autre problème, me semble-t-il, et on va le revoir, c'est dans la prochaine délibération de Madame COLLET sur le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil familial. Dedans, vous avez une phrase qui est : « L'assistante maternelle fournit l'eau en bouteille pour la confection des biberons. » Vous avez cette phrase dans ce règlement. Vous ne pouvez pas voter ce règlement en l'état. Vous ne pouvez pas dire cela. Vous ne pouvez pas dire que toutes les assistantes familiales, elles vont donner de l'eau en bouteille en plastique. Vous ne pouvez pas dire cela. Ce n'est pas possible. Donc, voilà la cohérence et l'incohérence en fait, et c'est cela, depuis tout à l'heure, que j'essaie de dire depuis le début de ce Conseil municipal. C'est que c'est un tout. L'écologie, c'est systémique. Il faut tout regarder. C'est très chiant. Clairement, moi, tous les jours, c'est très compliqué pour moi. Je regarde « Est-ce que je vois un impact sur cela ou cela ? ». C'est très complexe, et là, on le voit dans cette délibération. On a dû trouver au sein de ce Conseil, de la préparation de ce Conseil municipal, on avait trouvé 5 délibérations qui comportaient des problématiques de plastique. On avait le mécénat, c'est résolu, semble-t-il. On va y arriver. On avait les goodies. Je dis « avant commission ». Je ne dis pas que cela va être, mais avant commission, il y avait cette problématique. On avait le règlement des crèches familiales. Il y avait une délibération sur le FDAEC. Alors là, ce n'était pas à usage unique, mais vous avez dans le FDAEC, vous avez décidé d'accorder la mise en place de gazon synthétique dans les écoles. Il y a quelques mois, j'ai écrit, c'était encore à Monsieur JUPPÉ, je ne sais pas si la lettre vous a été transmise, Monsieur FLORIAN, où je lui avais demandé de surseoir à la pose de gazon synthétique notamment dans les écoles et les crèches parce que même l'ANSES ne sait pas. L'ANSES dit qu'il faut plus d'études sur la problématique de ces gazons synthétiques où il y a des billes en plastique à l'intérieur. C'est une problématique, perturbateurs endocriniens. La problématique plastique est globale. Vous devez la prendre de façon globale. Aujourd'hui, c'est un petit bout. C'est une grande avancée. Clairement, si ce qui est mis dedans, là, est mis en œuvre, c'est une grande avancée, cela sera très bien. Mais il faut la prendre de façon beaucoup plus globale. Et moi, j'ai l'impression que l'on n'y est pas encore.

Je voulais vous proposer, pour finir mon intervention...

#### **M. le MAIRE**

Oui, parce qu'il est 20 heures 10.

**MME JAMET**

... et, cela, je pense que cela va plaire à notre Adjoint à la culture, vous avez une artiste qui s'appelle Vanessa BALCI qui a réalisé une œuvre qui s'appelle « La matrice » uniquement à partir de plastiques prélevés dans le courant du Huchet sur un mètre carré de sable le 14 août dernier. C'est une très jolie œuvre, vraiment. Elle la met en vente pour 9 800 euros, soit le nombre de granulés de plastique, matière première de tous les objets en plastique qu'elle a trouvés sur cette surface d'un seul mètre carré. Pour donner encore plus de sens à son oeuvre, elle pose des conditions d'acquisition : que l'institution ou l'entreprise qui s'en porte acquéreur reconnaisse sa part de responsabilité dans cette pollution qui eût été évitable par plus de rigueur économique, de fermeté réglementaire et de gestion raisonnée ; que l'œuvre soit présentée gratuitement et en continu au grand public pour qu'il s'opère un changement de culture écologique qu'elle estime à même de réconcilier les hommes entre eux avec la grande tribu du vivant. Avec l'achat de cette œuvre, nous vous demandons de vous engager sincèrement et de reconnaître votre part de responsabilité dans la pollution plastique, de reconnaître votre retard et vos erreurs, et de mener avec plus de rigueur *a minima* votre...

**M. le MAIRE**

Vous êtes toujours dans la culpabilisation des gens.

**MME JAMET**

Non, non.

**M. le MAIRE**

Mais si.

**MME JAMET**

C'est l'aspect pédagogique, ce n'est pas moi qui le demande, c'est l'artiste qui dit qu'il faut que l'on reconnaisse.

**M. le MAIRE**

D'accord. Je vais vous répondre. Merci de votre intervention. Vous êtes toujours dans la culpabilisation. D'une part, on n'achètera pas l'œuvre. Par contre, les 10 000 euros, on les mettra ailleurs. Je préfère les donner à une association ou des acteurs locaux qui travaillent sur le tri, qui travaillent sur la pédagogie plutôt qu'acheter une œuvre en... Cela, c'est le premier point. Par contre, cet argent, on peut l'utiliser à autre chose.

Bon, je ne vais pas répondre à tous parce qu'il est 21 heures, 20 heures, mais enfin, c'est du concret ce que l'on propose. OK, il faut toujours faire plus, il faut toujours faire mieux. Nous, c'est du concret, et au moins, on prend des décisions, et on les applique. On n'est pas dans la simple incantation.

S'agissant du plastique en particulier, ce n'est pas simplement dans un système curatif sur les déchets. L'idée, c'est qu'à terme, et il n'y en ait plus en production, et par cette action, additionnée à d'autres, c'est de faire passer le message que nous ne voulons plus de ces conditionnements. Mais, on ne peut pas le décréter. On peut simplement, par ces dispositifs, y participer.

Monsieur GUENRO rapidement, s'il vous plaît.

**M. GUENRO**

Oui, je propose de verser ma contribution par écrit au secrétariat. Je culpabilise.

Contribution communiquée par Monsieur GUENRO

*« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Ma réflexion portera sur la phrase suivante de cette délibération :*

*«il n'est juridiquement pas possible d'interdire de façon générale sur le territoire communal la vente d'un objet en plastique à usage unique (gobelets, pailles, bouteilles...) »*

*En partant de ce principe, est-ce qu'on ne se prive pas de faire bouger les choses en profondeur, y compris au niveau juridique, sur le même mode que ces maires qui interdisent les pesticides sur leur territoire. Ces maires ont en effet pris des arrêtés qui n'étaient juridiquement au départ pas forcément légaux.*

*Pour la première fois cependant un tribunal administratif, celui de Cergy-Pontoise, a rejeté une demande de suspension d'un arrêté anti-pesticide pris par un maire.*

*L'ordonnance du tribunal stipule "qu'il ne saurait être sérieusement contesté que les produits dont l'utilisation est interdite par les arrêtés en litige...constituent un danger grave pour les populations exposées.". C'est la preuve, s'il en fallait une que l'évolution des mentalités est un facteur fondamental de transformation du droit.*

*De la même manière, il pourrait être de notre devoir de mettre en place des mesures d'interdiction de vente à partir du moment où les produits en question constituent un danger grave pour la planète »*

#### **M. le MAIRE**

Merci. Non, ce n'est pas le but. Tout le monde est d'accord ? Madame COLLET rapidement.

#### **MME COLLET**

Oui, pour répondre à Madame JAMET qui ne lâche rien même quand elle est fatiguée, on a déjà travaillé sur la question de la vaisselle. On a déjà travaillé sur les biberons, sur les couches. On a travaillé sur quand même beaucoup de sujets, vous me l'accorderez. Il nous reste à traiter la question des barquettes. Cela ne vous a évidemment pas échappé. Il s'agit d'un marché public, et actuellement, le marché public arrive à son terme, et nous allons le reconduire en 2020 en demandant effectivement que, pour les liaisons froides, il y ait des barquettes qui ne soient pas en plastique. Là-dessus, on ne peut qu'être d'accord avec vous. Mais il y a une réglementation des marchés publics, on ne peut pas interrompre un marché public en cours.

Par ailleurs, l'eau en bouteille, vous avez raison. Ce n'est pas une solution durable, et on a déjà considéré qu'à partir d'un an, on aurait l'eau du robinet dans les crèches, et chez les assistantes maternelles. Donc, vous voyez, on a fait une partie du chemin.

On ne peut pas non plus bousculer des habitudes qui ont des dizaines et des dizaines d'années et pour les enfants de moins d'un an, on va continuer à travailler cette question, et on va voir si l'eau du robinet convient vraiment. On en reparlera peut-être.

#### **M. le MAIRE**

Merci. En parlant d'eau, vous citiez tout à l'heure l'exemple de la pelouse synthétique, il y a quand même ce grand débat « Est-ce que l'on est sûr du synthétique, certes à la base de plastique en l'état, ou on est sûr de la pelouse naturelle qu'il faut arroser ? ». Moi, je clos le débat. Je voudrais remercier quand même Alain SILVESTRE là-dessus qui ne demande pas la parole, mais qui aurait pu la demander parce que c'est quand même lui qui m'a signalé le premier ce qui se faisait ailleurs, ce que l'on pourrait faire ici et le travail qu'il a mené avec Anne pour porter ce projet, et donc je le remercie là-dessus.

Alain.

#### **M. SILVESTRE**

Oui, non juste pour dire quelque chose. Voilà ce que nous absorbons toutes les semaines en micro-plastique dans les pays occidentaux. Et cela (*montrant une carte bleue*), c'est 5 g de plastique par semaine, et c'est l'équivalent pour les gens qui boivent de l'eau en bouteille toute l'année. Voilà. Sans vous parler de la toxicité médicale directe du plastique. On pourrait en parler longtemps, mais, enfin, voilà pourquoi c'est important. Ce n'est pas qu'un problème de déchets, c'est aussi un problème de santé publique.

#### **M. le MAIRE**

On est bien d'accord. Merci.

Allez, j'imagine que tout le monde est pour. Tout le monde est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Je ré-attire votre attention là sur la durée des débats, là. Cela fait 5 heures que l'on y est là.

#### **MME MIGLIORE**

Délégation de Monsieur Jean-Louis DAVID. Délibération 473 : « GERTRUDE. Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économies mixtes au titre des articles L.2313-1, L.2313-1-1, L.1524-5 du Code général des collectivités Territoriales. Rapport 2019. Exercice 2018. Information»



**D-2019/470**

**Adhésion au Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes.  
Autorisation. Signature**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**1. CONTEXTE**

Dans le monde entier, le nombre d'habitants des centres urbains a augmenté ces dernières années plus rapidement que jamais : plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans les villes, et cette proportion devrait atteindre 60 % d'ici 2030. Parallèlement à leur expansion, les villes exercent une influence croissante sur les questions nationales et internationales. Mais ce développement confronte aussi les municipalités à des défis multiples liés à la cohésion sociale, la croissance économique et au développement durable. Elles sont toujours plus nombreuses à reconnaître que l'application d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie pour un développement urbain intégrateur et durable est une clé pour relever ces défis. C'est pourquoi elles passent à l'action pour devenir des « villes apprenantes ». En vue de les assister dans l'élaboration de stratégies concrètes pour se transformer en villes apprenantes, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie a lancé le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes.

**2 – PROGRAMME – OBJECTIFS**

Le programme UNESCO des villes apprenantes a pour but de créer un réseau international de villes développant des pratiques d'éducation, de formation et d'information sur le développement durable. Une ville apprenante se distingue par l'effort entrepris par la collectivité publique et ses partenaires pour développer l'apprentissage pour tous et tout au long de la vie afin d'instaurer une société plus soucieuse de la planète et de ses habitants. Une ville apprenante est au centre d'une démarche qui promeut l'éducation et la formation comme les fondements d'un développement social, économique et environnemental pérenne.

La ville apprenante contribue ainsi à la réalisation des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier l'objectif 4 "garantir une éducation de qualité, sans exclusion, équitable, avec possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie" et l'objectif 11 "faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables".

L'UNESCO propose 6 recommandations pour devenir une ville apprenante :

- Élaborer un plan d'action
- Créer une structure coordonnée avec les parties prenantes
- Faciliter l'accès de tous à l'apprentissage
- Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation
- Trouver des sources de financement pérenne
- Dynamiser le mouvement par des événements festifs

En intégrant le réseau, les villes apprenantes bénéficient d'échanges de pratiques, de savoirs et de compétences avec des métropoles situées dans le monde entier. Au total, ce réseau compte 41 pays avec 177 membres dont 41 en Europe et 2 en France (Clermont-Ferrand et Mantas-la-Jolie).

## **AVANTAGES QUE PROCURE L'ADHÉSION AU RÉSEAU MONDIAL UNESCO**

L'adhésion au réseau procure les principaux avantages suivants :

### **1. Recevoir orientation et soutien tout au long de l'aventure de créer une ville apprenante**

- Accéder aux instruments et stratégies pour créer une ville apprenante (p. ex. modules de formation et tutoriels vidéo sur la manière de créer une ville apprenante) ;
- Obtenir des informations sur les bonnes pratiques tirées des études et rapports récents ;
- Être renseigné régulièrement par l'équipe de coordination du réseau sur l'évolution des villes apprenantes dans le monde.

### **2. Faire partie d'un réseau dynamique et renforcer vos partenariats et réseaux**

- Bénéficier d'un soutien lors de l'accueil de conférences internationales et de réunions régionales ;
- Être connecté avec d'autres villes apprenantes qui partagent vos priorités, traitent des défis similaires et envisagent des programmes de développement comparables ;
- Communiquer avec un réseau d'experts et de professionnels spécialisés en apprentissage tout au long de la vie pour le développement durable ;
- Obtenir un soutien technique des autres villes membres.

### **3. Jouir d'une reconnaissance de vos efforts et présenter les actions de votre ville**

- Partager vos étapes et avancées à travers les circuits de communication du réseau ;
- Participer aux études de cas sur les villes apprenantes pour présenter votre ville et ses actions, mesures innovantes, bonnes pratiques et enseignements tirés ;
- Être admissible au Prix UNESCO de la ville apprenante.

Conformément à l'approche intégratrice de l'UNESCO et à sa politique d'une libre mise à disposition des sources, tous les documents et publications sont placés sur le site du réseau et accessibles gratuitement pour tous.

## **Les conditions d'adhésion**

Pour rejoindre le réseau, la municipalité doit poursuivre l'objectif de valoriser l'apprentissage tout au long de la vie et de devenir ville apprenante. Les stratégies exposées dans les documents clés, la *Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes* et les *Caractéristiques clés des villes apprenantes* doivent être adoptées par le maire de la ville qui approuvera la demande d'adhésion. La ville doit compléter le formulaire de demande d'adhésion et le soumettre pour approbation à sa Commission nationale pour l'UNESCO. Les membres doivent aussi soumettre tous les deux ans un rapport d'avancement de leur projet de ville apprenante à l'équipe de coordination du réseau.

## **Droits d'adhésion**

- Devenir membre du réseau des villes apprenantes ne nécessite aucune dépense en termes d'adhésion et de cotisation et passe par deux étapes :
  - Remplir un formulaire d'adhésion qui doit être signé et tamponné par le maire. (Joint en annexe de la présente)
  - Envoyer le formulaire par e-mail à la commission nationale française de l'UNESCO pour approbation avec une copie au secrétariat du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes ([learningcities@unesco.org](mailto:learningcities@unesco.org)).

## **Bordeaux ville apprenante : un challenge local, national et international**

Bordeaux, ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, développe de nombreuses initiatives afin de relever les multiples défis liés à la cohésion sociale, la croissance économique et au développement durable. Afin de relever ces défis, la ville développe une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie pour un développement urbain intégrateur et durable.

En adhérant au programme « Ville apprenante » de l'UNESCO, Bordeaux s'inscrit volontairement et visiblement dans une démarche qui rappelle son engagement pour développer le savoir, les compétences, les valeurs et les attitudes des citoyens tout au long de leurs vies afin qu'ils soient mieux à même d'aider la société à relever les défis actuels et à venir et à faire vivre la démocratie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser l'**adhésion de la Ville au Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes**
- Signer le bulletin d'adhésion

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Réseau UNESCO mondial des villes apprenantes

### Demande d'adhésion

#### Première partie (à remplir par la ville)

#### Votre ville

Nom de la ville : cliquez ici pour taper le texte

Pays : cliquez ici pour taper le texte

Site web officiel de la ville : cliquez ici pour taper le texte

Page Facebook de la ville : cliquez ici pour taper le texte

Page Twitter de la ville : cliquez ici pour taper le texte

#### Maire

Mme     M.

Prénom : cliquez ici pour taper le texte

Nom de famille : cliquez ici pour taper le texte

Titre officiel exact : cliquez ici pour taper le texte

Adresse postale de la mairie : cliquez ici pour taper le texte

Code postal : cliquez ici pour taper le texte

Adresse électronique : cliquez ici pour taper le texte

#### Personne contact pour le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes

Mme     M.

Prénom : cliquez ici pour taper le texte

Nom de famille : cliquez ici pour taper le texte

Titre officiel exact : cliquez ici pour taper le texte

Organisme (si autre que la municipalité) : cliquez ici pour taper le texte

Adresse postale : [cliquez ici pour taper le texte](#)

Code postal : [cliquez ici pour taper le texte](#)

Numéro de téléphone (avec indicatif pays) : [cliquez ici pour taper le texte](#)

Numéro de fax (avec indicatif pays) : [cliquez ici pour taper le texte](#)

Adresse électronique : [cliquez ici pour taper le texte](#)

Langue de communication :  anglais  français  espagnol

### **Profil de votre ville**

Veillez noter que l'information que vous transmettez figurera sur le site web du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (<http://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes>) dès acceptation de votre demande par l'équipe de coordination du Réseau. Les exemples de profils des villes membres déjà en ligne pourront vous fournir un aperçu du type d'information à communiquer dans les sections ci-dessous.

|   | Données   | Année   |
|---|---|---|
| Population de votre ville   | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> |
| Superficie de votre ville (en kilomètres carrés)  | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> |
| PIB par habitant dans votre ville (en dollars US), si disponible  | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> |
| PIB par habitant dans votre pays (en dollars US)  | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> |
| Durée moyenne de scolarisation dans votre ville (scolarité formelle, reçue en moyenne, par des adultes de plus de 25 ans)   | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> |
| Citation du maire (max. 30 mots)<br><br><i>Une brève déclaration reflétant l'orientation que votre ville a prise et les points forts de son concept d'apprentissage tout au long de la vie.</i> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> | <a href="#">cliquez ici pour taper le texte</a> |

## Édifier une ville apprenante

| <b>Données</b>   |                                 |
|--|---------------------------------|
| <p>Courte phrase introductive de présentation de votre ville (20 à 30 mots)</p> <p><i>Une bonne phrase d'introduction attire l'attention et fournit une description « accrocheuse » de votre ville. Vous pouvez mentionner un fait, des chiffres ou une information symbolique/historique intéressants.</i></p>  | cliquez ici pour taper le texte |
| <p>Prière de décrire les contextes socio-culturel et culturel de votre ville (max. 200 mots)</p>   | cliquez ici pour taper le texte |
| <p>Slogan de la vision de l'apprentissage tout au long de la vie qui anime votre ville (~ 5 mots)</p> <p><i>À défaut d'un slogan, prière de définir en quelques mots la vision d'apprentissage tout au long de la vie qui anime votre ville</i></p>  | cliquez ici pour taper le texte |
| <b>Planifier une ville apprenante</b>  |                                 |
| <p>Quelle vision votre ville a-t-elle du concept de ville apprenante et quelles motivations a-t-elle de l'adopter (max. 100 mots)</p> <p><i>Veillez décrire ce que la ville aspire à être d'ici quelques années ou dans un avenir plus lointain. Cela implique souvent une nouvelle orientation, mais pas nécessairement. Réfléchissez aux questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dans quelle direction la ville souhaite-t-elle aller ? (vision de votre ville)</i></li> <li>• <i>Pourquoi la ville a-t-elle décidé d'embrasser le concept de ville apprenante ? (motivation de votre ville)</i></li> <li>• <i>De quelle façon la ville va-t-elle procéder ? (valeurs de votre ville)</i></li> </ul> | cliquez ici pour taper le texte |
| <p>Décrivez brièvement les principales actions menées par votre ville pour devenir une ville apprenante et fournissez les liens vers les rapports disponibles ou des informations complémentaires (max. 200 mots)</p>  | cliquez ici pour taper le texte |
| <p>Comment votre ville réalise-t-elle ou prévoit-elle de réaliser le concept de ville apprenante (max. 200 mots)</p>   | cliquez ici pour taper le texte |

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| <p><i>Prière d'indiquer ce que la ville attend de son développement en ville apprenante et la façon dont elle en planifie la mise en œuvre. Cela n'est pas nécessairement complexe et peut résider dans l'expansion de projets déjà en cours de mise en œuvre ou dans la recherche de moyens d'achever un projet dans une période donnée.</i></p> <p><i>Prière d'énumérer certains points relatifs à votre ville :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>ses principaux buts, objectifs et cibles par rapport au projet de ville apprenante. Qu'est-ce que votre ville projette de réaliser ?</i></li> <li>• <i>ses principales tâches et actions pour s'édifier en ville apprenante. Qu'entreprendra votre ville ?</i></li> <li>• <i>calendrier des tâches et actions les plus importantes. Quand seront-elles mises en œuvre ?</i></li> </ul> |                                 |
| <b>Créer une structure coordonnée impliquant tous les acteurs (par ex. des comités)</b>   |                                 |
| <p>Quels acteurs clés de votre ville pourriez-vous engager dans la promotion du concept de ville apprenante ? (max. 50 mots)</p> <p><i>Par ex. organisations de la société civile, secteur privé, organisations non gouvernementales, musées, galeries d'art, instituts de recherche.</i></p>   | cliquez ici pour taper le texte |
| <p>Comment aller vous engager les acteurs clés de votre ville dans le processus de création d'une ville apprenante ? (max. 100 mots)</p> <p><i>Prière d'énoncer les rôles et responsabilités qui incomberont aux principaux acteurs et d'indiquer si vous projetez d'instaurer une équipe clé, des comités et forums spécialisés, et/ou si vous souhaitez adhérer à des réseaux ou forger des alliances avec d'autres villes.</i></p>   | cliquez ici pour taper le texte |
| <b>Mobiliser et utiliser les ressources</b>   |                                 |
| <p>Comment votre ville projette-t-elle de mobiliser et d'utiliser les ressources financières et autres pour mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie pour tous ? (max. 200 mots)</p> <p><i>Les ressources financières comprennent les budgets des autorités locales, les fonds des gouvernements régionaux et nationaux, les partenariats multipartites de financement, les mécanismes de partage des coûts impliquant multiple acteurs, sponsors, partenaires à but philanthropique ou du secteur privé. Les ressources non financières peuvent être des espaces publics, des</i></p>  | cliquez ici pour taper le texte |

|  |  |
|--|--|
| <p><i>centres communautaires, des organisations de volontaires, des lieux culturels, et une expertise locale qui encourage l'apprentissage tout au long de la vie pour tous.</i></p>   |  |
| <p><b>Veiller à ce que l'apprentissage soit accessible à tous les citoyens</b></p>   |  |
| <p>Comment votre ville veillera-t-elle à ce que l'apprentissage soit accessible à tous les citoyens ?<br/>(max. 200 mots)</p> <p><i>Prière de réfléchir aux questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>De quelle façon votre ville améliorera-t-elle l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie ?</i></li> <li>• <i>Comment votre ville répondra-t-elle aux besoins d'apprentissage de divers groupes, en particulier les groupes marginalisés et défavorisés ?</i></li> <li>• <i>Comment votre ville fera-t-elle face aux obstacles locaux entravant la participation à l'apprentissage ?</i></li> </ul> | <p>cliquez ici pour taper le texte</p> |
| <p><b>Organiser des manifestations festives</b></p>  |  |
| <p>Quelles manifestations festives votre ville organisera-t-elle pour promouvoir et maintenir son processus d'édification en ville apprenante ?<br/>(max. 200 mots)</p> <p><i>Par ex. festivals, conférences, narration d'histoires, performances, compétitions littéraires, ateliers d'art</i></p>  | <p>cliquez ici pour taper le texte</p> |
| <p><b>Suivre et évaluer le développement de la ville apprenante</b></p>  |  |
| <p>Comment votre ville va-t-elle suivre et évaluer les progrès accomplis pour devenir ville apprenante ?<br/>(max. 200 mots)</p> <p><i>Par ex. mise en place d'équipes d'évaluation, rapports quantitatifs et qualitatifs, indicateurs, cibles et objectifs, réunions consultatives, évaluation externe.</i></p>   | <p>cliquez ici pour taper le texte</p> |

## Défis et intérêts de votre ville

Quels problèmes votre ville souhaite-t-elle résoudre à travers l'apprentissage tout au long de la vie ?

| Prière d'estimer la gravité des problèmes auxquels fait face votre ville et qu'elle entend résoudre à travers l'apprentissage tout au long de la vie sur une échelle de 1 à 5, où 1 = pas un problème et 5 = problème majeur | 1                        | 2                        | 3                        | 4                        | 5                        |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Autonomisation individuelle  | <input type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale   | <input type="checkbox"/> |
| Développement économique   | <input type="checkbox"/> |
| Prospérité culturelle  | <input type="checkbox"/> |
| Égalité entre les sexes  | <input type="checkbox"/> |
| Alphabétisme/Alphabétisation   | <input type="checkbox"/> |
| Éducation au service du développement durable  | <input type="checkbox"/> |
| Éducation à la citoyenneté mondiale  | <input type="checkbox"/> |
| Santé et bien-être   | <input type="checkbox"/> |
| Immigration  | <input type="checkbox"/> |
| Autres (prière de préciser): Cliquez ici pour taper le texte   | <input type="checkbox"/> |

Dans quels domaines pensez-vous qu'il est nécessaire d'améliorer davantage vos politiques d'apprentissage tout au long de la vie ? Dans quels domaines avez-vous obtenu des résultats satisfaisants ?

|   | Améliorations nécessaires | Résultats satisfaisants  |
|---|---------------------------|--------------------------|
| Apprentissage inclusif dans le système éducatif                                       | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Apprentissage familial et communautaire   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Apprentissage sur le lieu de travail  | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Usage intensif des technologies modernes d'apprentissage                              | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Apprentissage non formel et informel  | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Création d'une vaste culture de l'apprentissage                                       | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Amélioration de la gouvernance et de la participation de toutes les parties prenantes | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| Accélération de la mobilisation et de l'utilisation des ressources                    | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |

|  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Qualité de l'éducation                                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Politiques et plans d'apprentissage tout au long de la vie   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Suivi et évaluation  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres (prière de préciser): Cliquez ici pour taper le texte | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### **Ce que votre ville attend du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes**

**Quelles sont les attentes de votre ville vis-à-vis du Réseau ?**

|   |                          |
|---|--------------------------|
|   |                          |
| Orientation et renforcement des capacités (par ex. expertise technique) | <input type="checkbox"/> |
| Appui dans la mise en réseau avec d'autres villes membres               | <input type="checkbox"/> |
| Visibilité des activités de votre ville                                 | <input type="checkbox"/> |
| Autres (prière de spécifier) : Cliquez ici pour taper le texte          | <input type="checkbox"/> |

### **L'apport de votre ville au Réseau mondial UNESCO**

**Dans quelle mesure votre ville peut-elle soutenir le Réseau des villes apprenantes ?**

| <b>Prière de spécifier (oui/non) si votre ville pourrait apporter une des contributions suivantes au Réseau :</b> | <b>oui</b>               | <b>non</b>               |
|---|--------------------------|--------------------------|
|   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Accueillir des ateliers de formation du Réseau mondial  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Organiser des ateliers de formation dans votre ville pour d'autres villes et acteurs ?                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Diffuser le concept de ville apprenante   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Partager documents et informations sur les activités de votre ville apprenante                                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Détacher des personnes auprès de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Fournir un apprentissage par les pairs à travers des coopérations et collaborations entre villes                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contribuer aux activités de recherche du Réseau UNESCO  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres (prière de préciser) : Cliquez ici pour taper le texte   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## Photos de votre ville

Prière de nous envoyer **trois à quatre photos à haute résolution** (originaux, non compressés et non recoupés) avec la demande d'adhésion de votre ville. Ces photos devront **représenter votre ville et se rapporter à de bonnes pratiques d'apprentissage tout au long de la vie**. Nous vous recommandons d'utiliser des photos de ce type : horizontal, 300 dpi, largeur approximative de 2 000 pixels. **Chaque photo doit être assortie d'une brève description ainsi que d'indications relatives aux droits d'auteur**. Veuillez noter que les photos fournies sont susceptibles de figurer sur le site web du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (<http://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes>) dès que la demande d'adhésion de votre ville aura été acceptée par l'équipe de coordination du Réseau.

La ville de Cliquez ici pour taper le texte demande son adhésion au Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes. Par cette demande, la ville s'engage en faveur des objectifs et activités du Réseau conformément au règlement relatif à l'adhésion et en adoptant ses documents de base, la [Déclaration de Pékin sur les villes apprenantes](#) et les [Caractéristiques clés des villes apprenantes](#).

**Date :**

**Signature du maire :**

---

## Deuxième partie (à remplir par la Commission nationale pour l'UNESCO)

La Commission nationale du/de la [Click or tap here to enter text.](#) avalise la demande de la ville de [cliquez ici pour taper le texte](#) d'adhérer au Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes.

**Nom du/de la délégué/e de la Commission nationale pour l'UNESCO :**

[Cliquez ici pour taper le texte](#)

**Signature et date :**

[Cliquez ici pour taper le texte](#)

### Merci de votre demande d'adhésion.

#### Nota :

1. Veuillez à bien **lire le règlement qui s'applique à l'adhésion au Réseau mondial UNESCO** avant de nous soumettre votre demande d'adhésion. Ce règlement figure dans la note de synthèse et manifeste d'adhésion : <http://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes/membres/devenez-membre>
2. Après avoir rempli la première partie de ce formulaire, veuillez l'adresser par courriel à la **Commission nationale pour l'UNESCO de votre pays et en envoyer copie à l'équipe de coordination du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes à l'UIL** ([learningcities@unesco.org](mailto:learningcities@unesco.org)). Pour les coordonnées des Commissions nationales, prière de consulter la [Base de données des Commissions nationales pour l'UNESCO](#).
3. Après avoir avalisé votre adhésion en signant la demande, votre **Commission nationale pour l'UNESCO** adressera la demande complète à l'équipe de coordination du Réseau mondial UNESCO à l'UIL ([learningcities@unesco.org](mailto:learningcities@unesco.org)) et vous en enverra une copie. Une autre possibilité consiste à adresser votre demande finalisée directement à l'équipe de coordination du Réseau mondial UNESCO, et d'en envoyer copie à la Commission nationale pour l'UNESCO après avoir obtenu son aval (deuxième partie).
4. **Développement d'un profil de votre ville en ligne** : après admission au sein du Réseau, il est demandé aux villes membres de développer un profil de leur ville en ligne qui puisse être placé sur le site web de l'UIL. Pour ce faire, elles peuvent utiliser le formulaire fourni par l'équipe de coordination du Réseau mondial UNESCO, au cas où l'information fournie dans la demande d'adhésion ne serait pas suffisante.

**Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie**  
**Équipe de coordination du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes**

Feldbrunnenstrasse 58, 20148 Hambourg, Allemagne

Tel. : +49 (0)40 44 80 41 64

Télécopie : +49 (0)40 410 77 23

Email: [learningcities@unesco.org](mailto:learningcities@unesco.org)

Site web : <http://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes>